



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 novembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier-2 février 2024, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Gambie (2024-2028)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Gambie (2024-2028)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La Gambie, le plus petit pays continental d’Afrique, a réalisé des progrès remarquables en matière de paix et de développement. Elle se classe au troisième rang des pays les plus pacifiques en Afrique subsaharienne et au 45^e rang sur 163 pays à l’échelle mondiale¹. La gouvernance s’est nettement améliorée en Gambie, ce qui lui a valu le titre de pays qui a le plus progressé selon l’Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, avec une note globale de 55,3 sur 100². La transition démocratique engagée en 2016 a marqué un tournant dans le pays, après 22 ans de régime autoritaire. La Gambie est en bonne voie pour atteindre les objectifs d’atténuation fixés dans l’Accord de Paris³ et figure parmi les 10 économies africaines qui connaissent la croissance la plus rapide, avec un taux de croissance prévu de 6,4 % entre 2023 et 2024⁴.

2. La Gambie, qui compte 2,6 millions d’habitants, est l’un des pays les plus densément peuplés du continent africain⁵. Les femmes représentent 52,4 % de la population. Le pays connaît un taux de croissance démographique annuel de 2,5 % ainsi qu’un taux d’urbanisation élevé, de 55 %. Les moins de 15 ans représentant 42 % de la population, et les jeunes plus de 63,3 % de la population, le potentiel de dividende démographique est important.

3. Les secteurs des services et de l’agriculture représentent respectivement 53 % et 22 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. L’économie gambienne est extrêmement dépendante des importations, qui représentent 36 % du PIB, contre 6 % pour les exportations, ce qui rend le pays très vulnérable aux chocs extérieurs. L’inflation s’élève actuellement à 13,5 % et le ratio dette/PIB à 85 %⁶, ce qui limite les investissements publics dans le secteur productif. Le taux de chômage est de 35,2 %, celui des jeunes s’élevant à 41,5 %⁷. En raison des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d’une croissance faible et non diversifiée, la pauvreté a augmenté dans le pays, et est ainsi passée de 48,2 % en 2015 à 53,2 % en 2020⁸, ce taux étant plus élevé dans les zones rurales (77,3 %) que dans les zones urbaines (33,4 %). L’indice de développement humain du pays reste faible (0,5), et est inférieur à la moyenne des pays d’Afrique subsaharienne. En outre, selon l’indice de pauvreté multidimensionnelle (0,300), 57,76 % de la population souffre de pauvreté multidimensionnelle⁹. Avec un indice de développement de genre de 0,924 (0,481 pour les femmes et 0,520 pour les hommes)¹⁰ et un indice de réalisation des objectifs de développement durable de 58,3, la Gambie se classe au 129^e rang sur 166 en matière de réalisation des objectifs de développement durable¹¹.

4. Selon l’analyse commune de pays, l’augmentation de la pauvreté, des inégalités, des inégalités liées au genre, de l’insécurité, de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que l’augmentation des flux migratoires, sont autant de défis à relever. Le plan national de développement fait état de difficultés d’ordre législatif et

¹ Global Peace Index, 2021.

² Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, indice global de la gouvernance en Afrique pour 2021 (Gambie, 2021).

³ Plan national de développement de la Gambie, p. 121.

⁴ Rapport de la Banque africaine de développement, 2023.

⁵ Statistiques sociales, Bureau gambien de statistique.

⁶ Présentation du budget de 2023.

⁷ Enquête sur la population active en Gambie.

⁸ Enquête intégrée sur les ménages (2020).

⁹ Indice de pauvreté multidimensionnelle de la Gambie, 2021.

¹⁰ Rapport sur le développement humain, 2021.

¹¹ Rapport sur le développement durable, 2023.

stratégique, notamment le retard pris dans la réforme constitutionnelle et l'adoption de projets de loi relatifs à la lutte contre la corruption, aux droits humains, aux élections et à la justice transitionnelle. Compte tenu de sa forte vulnérabilité, l'adaptation aux changements climatiques est une priorité pour la Gambie, bien que sa contribution au réchauffement climatique soit négligeable¹². Le pays a peu progressé sur le plan de la décarbonisation du secteur de l'énergie, les énergies renouvelables étant peu accessibles¹³, mais il est en bonne voie pour réduire ses émissions.

5. Les résultats de l'évaluation du programme de pays pour 2017-2023 ont montré l'importance de s'appuyer sur les réussites passées, d'améliorer la gestion des connaissances, de renforcer les capacités des partenaires et d'adopter des approches novatrices. L'évaluation souligne les atouts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en matière de renforcement des capacités, de défense des droits humains et d'équité de genre. L'évaluation reconnaît également que le PNUD est un partenaire de confiance et de longue date du Gouvernement, et dispose d'une expertise technique précieuse pouvant être utilisée pour soutenir une réponse coordonnée de la part des Nations Unies.

6. Pour relever ces défis, le Gouvernement gambien a élaboré un plan national de développement global axé sur la relance verte (2023-2027) qui vise à consolider les acquis en matière de gouvernance démocratique, à accélérer la transformation économique et sociale verte et à renforcer la résilience face aux chocs et aux crises. Ce plan est axé autour de trois objectifs stratégiques¹⁴ et de sept piliers¹⁵, qui sont alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

7. À l'appui du plan national de développement de la Gambie, l'Organisation des Nations Unies a adopté le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028. Fondé sur les trois objectifs stratégiques du plan national de développement, le Plan-cadre de coopération prévoit de faire en sorte que la Gambie devienne inclusive, résiliente et prospère d'ici à 2028, et à ce qu'elle garantisse la dignité, l'accès équitable à des services de qualité, la durabilité environnementale et la consolidation des acquis en matière de gouvernance démocratique. Les priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération sont notamment le développement humain, l'inclusion sociale et la gouvernance axée sur l'être humain ; la résilience verte et les moyens de subsistance inclusifs ; le financement novateur et intégré du développement et les partenariats stratégiques.

8. L'avantage comparatif du PNUD au sein du système des Nations Unies provient de son mandat institutionnel, de son expérience et de son rôle pour ce qui est de stimuler la réflexion sur la gouvernance, la gestion économique, les partenariats, le financement du développement, les changements climatiques et l'environnement.

¹² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2020.

¹³ Plan national de développement, p. 114/129.

¹⁴ Objectif stratégique 1 : renforcer la résilience des ménages et des communautés aux chocs et aux crises résultant des changements climatiques, ainsi qu'à l'instabilité économique et aux conséquences des pandémies (COVID-19) ; objectif stratégique 2 : consolider les acquis et combler les lacunes critiques en matière de gouvernance et de transformation économique et sociale ; objectif stratégique 3 : renforcer l'application du principe de responsabilité, établir des partenariats et mettre en place des stratégies solides et durables de mobilisation des ressources pour améliorer l'exécution et les résultats en matière de développement.

¹⁵ Pilier I : résilience face aux chocs et aux crises ; pilier II : réformes de la gouvernance ; pilier III : stabilité macroéconomique et croissance ; pilier IV : développement du capital humain ; pilier V : agriculture, environnement, ressources naturelles et changements climatiques ; pilier VI : autonomisation, inclusion sociale et ne laisser personne de côté ; pilier VII : énergie, infrastructures et connectivité.

Le PNUD est ainsi en mesure de codiriger stratégiquement deux des quatre réalisations du Plan-cadre de coopération (2.1 et 3.1) et de contribuer directement aux deux autres (1.1 et 2.2). Le descriptif de programme de pays a été établi à partir du Plan-cadre de coopération, qui prévoit quatre réalisations. Les interventions prévues dans le descriptif de programme de pays sont parfaitement alignées et contribuent directement aux réalisations 1.1 (environnement), 2.1 (gouvernance), 2.2 (pauvreté/inégalités). Le résultat transversal 3.1 (partenariats), qui porte sur les partenariats, les données, l'innovation, les technologies et le financement du développement, est intégré de manière adéquate dans l'ensemble des réalisations. Le PNUD se concentrera sur les cinq principes du développement durable, à savoir : populations, planète, paix, prospérité et partenariats.

II. Priorités du programme et partenariats

9. Les priorités du programme ont été déterminées dans le cadre d'un processus global comprenant l'analyse commune de pays, le Plan-cadre de coopération et l'alignement sur le plan national de développement, qui ont tous été élaborés à l'issue de consultations approfondies avec le Gouvernement gambien. Cet effort de collaboration ont été déployés dans le cadre de plus de 10 ateliers nationaux de parties prenantes, dont deux réunions de haut niveau organisées conjointement par le Gouvernement gambien, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD, ainsi que dans une série d'échanges techniques au cours desquels les parties prenantes ont apporté des contributions substantielles au présent descriptif de programme de pays. Ce partenariat se poursuivra dans le cadre de la mise en œuvre du programme, en étroite collaboration avec les ministères, départements de l'administration et organismes publics, le Gouvernement étant considéré comme le partenaire principal du PNUD.

10. Le programme est conforme au plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, à l'offre stratégique du PNUD pour l'Afrique et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les interventions prévues sont ancrées dans une approche « 6 × 3 », qui contribue aux six solutions types du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, et sont en adéquation avec les trois axes de développement du plan, à savoir : a) éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; b) accélérer les transformations structurelles propices au développement durable ; c) renforcer la résilience face aux chocs et aux crises. En outre, le programme s'appuie sur la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025) afin de garantir que les femmes jouent un rôle central dans le processus de transformation.

11. Les priorités du programme du PNUD sont axées sur l'amélioration du contexte politique et juridique, le renforcement des cadres institutionnels, la prise en compte des questions de genre, l'adoption d'une approche fondée sur les droits et la gouvernance des choses. Le PNUD tirera parti de son rôle de coordination pour établir un lien inclusif entre la croissance, la gouvernance et l'environnement. Il étudiera les moyens de favoriser la transition de la subvention au financement ainsi que de soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat, la transition numérique et le recours aux analyses empiriques fondées sur des données probantes pour obtenir des résultats. En outre, le PNUD étudiera la possibilité de transposer à plus grande échelle les projets de coopération Sud-Sud sur le volontariat des jeunes, et d'autres formes de mobilisation de la population seront encouragées pour garantir une appropriation totale et une participation maximale de la population gambienne. Pour ne laisser personne de côté, le programme cible les personnes les plus vulnérables exposées à la pauvreté multidimensionnelle et se trouvant dans des zones reculées, y compris les

femmes, les jeunes et les personnes handicapées aux niveaux national et infranational, dans les zones urbaines, périurbaines et rurales.

12. La théorie du changement du PNUD peut se résumer comme suit : *si* les capacités institutionnelles sont renforcées aux niveaux national et infranational en vue d'adopter et de promouvoir des moyens de subsistance, des technologies et des systèmes écologiquement rationnels, ainsi qu'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, et d'améliorer l'accès à des énergies propres et renouvelables, tout en augmentant les flux de financement public et privé ; *si* les fonctions nationales et décentralisées sont améliorées, de façon à fournir des services publics transparents et responsables, si les secteurs de la justice et de la sécurité sont en mesure de faire avancer les réformes législatives et transitoires, et si davantage d'espaces de dialogue et de participation significative sont disponibles ; *si* les capacités des personnes et des systèmes sont renforcées, de façon à mettre en œuvre des politiques et des stratégies fondées sur des données probantes et qui tiennent compte des questions de genre et à renforcer les mesures de protection sociale et le développement économique local, et si les microentreprises et les petites et moyennes entreprises peuvent tirer parti des solutions numériques et des possibilités offertes par la zone de libre-échange continentale africaine ; *alors* les personnes, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, seront plus résilientes et autonomes et auront effectivement accès aux services de base au sein d'une économie diversifiée, équitable et verte. La théorie du changement repose sur les hypothèses suivantes : existence d'une volonté et d'un engagement politiques suffisants, appropriation nationale, stabilité nationale et régionale, ressources humaines et budgétaires adéquates, financement du développement, adoption des nouvelles technologies et poursuite du multilatéralisme au niveau mondial. En définitive, ce programme et la théorie du changement sur laquelle se fondent ses priorités constituent l'approche la plus adaptée pour aider l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires à réaliser le plan national de développement et les objectifs de développement durable.

13. En suivant l'approche par portefeuille, le PNUD veillera à disposer de capacités adéquates, à constituer des réserves solides, à combiner des interventions en amont et en aval et à favoriser une transformation numérique inclusive au sein de la société.

14. Le PNUD tirera parti des atouts et des capacités complémentaires de divers organismes des Nations Unies, y compris le Bureau de la Coordinatrice résidente, afin d'améliorer les résultats. Il collaborera notamment avec le FNUAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en vue de la prise en compte des questions de genre, et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur les droits humains et la justice transitionnelle. En outre, le PNUD s'associera au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur les questions liées au financement du secteur privé, collaborera avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la question des crises climatiques et des systèmes alimentaires durables, et renforcera ses partenariats avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale sur la question des moyens de subsistance.

Environnement durable et résilience aux changements climatiques

15. Les changements climatiques ont des répercussions sur les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la pêche, de la foresterie et de la santé, mettent en péril les moyens de subsistance des populations, réduisent la résilience des écosystèmes et les capacités d'adaptation des communautés, et contribuent à une croissance économique non durable¹⁶. En 2022, la Gambie a connu d'importantes crues

¹⁶ Plan national de développement, p. 18, 43 et 82.

soudaines qui ont touché 43 984 personnes, dont 9 324 enfants, et causé 11 décès¹⁷. En outre, les cadres réglementaires et institutionnels inadaptés et les infrastructures limitées contribuent au gaspillage, à la pollution et à la gestion non durable des ressources naturelles¹⁸.

16. Conformément aux solutions types 3, 4, 5, 6, aux objectifs de développement durable n^{os} 7, 12, 13, 14, 15, 17 et à la vision à long terme, les interventions du PNUD se concentreront sur la résilience climatique, la gestion des risques de catastrophe, les énergies renouvelables, la gestion durable des produits chimiques et des déchets, et la gestion durable des ressources naturelles pour favoriser la biodiversité et des écosystèmes fonctionnels, en mettant l'accent sur les terres, les rivières et les océans. En collaboration avec les partenaires de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le PNUE, le PNUD suivra une approche ciblée et fondée sur les droits pour renforcer les capacités nationales et infranationales en matière de planification participative, d'élaboration de politiques et de stratégies, de programmation et de suivi. En outre, le PNUD renforcera les capacités de coordination environnementale intersectorielle pour la gestion des ressources naturelles en améliorant le fonctionnement du groupe de travail sur l'agriculture et les ressources naturelles.

17. Le PNUD tirera parti des possibilités de renforcement des capacités, de mise en réseau, d'innovation et de gestion des connaissances offertes par les partenariats régionaux stratégiques, tels que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et collaborera avec le Gouvernement, les organisations locales, les organisations de la société civile et les groupes de femmes et de jeunes afin de renforcer la résilience des communautés et de promouvoir des moyens de subsistance durables. Le PNUD offrira des outils et des méthodologies pour permettre au Gouvernement de prendre en compte les questions environnementales dans la planification du développement. Afin de mobiliser des fonds de sources publiques et privées pour financer la mise au point de solutions climatiques, le PNUD renforcera la capacité des entités gouvernementales et non étatiques à accéder au financement climatique et environnemental, y compris au Fonds pour l'environnement mondial et au Fonds vert pour le climat. Le PNUD aidera également l'État à mettre en place des systèmes de financement de l'action climatique et des structures permettant de participer aux marchés du carbone par l'intermédiaire de l'échange de droits d'émission. Pour ce faire, le PNUD utilisera son expertise et collaborera avec le Gouvernement, le secteur privé et divers partenaires de développement, tels que la Banque mondiale et l'Union européenne, pour renforcer les capacités institutionnelles, fonctionnelles et techniques afin d'exercer une influence sur les budgets publics et de créer un environnement favorable aux investissements respectueux du climat et de l'environnement.

18. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Gouvernement et la Chambre de commerce de la Gambie en vue d'explorer et de mettre au point des solutions en matière de formation professionnelle, d'entrepreneuriat et d'amélioration de la chaîne de valeur pour les entreprises du secteur des ressources naturelles, afin de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, tout en améliorant l'accès à des énergies renouvelables hors réseau pour les communautés pauvres dans les zones rurales difficiles d'accès, et ainsi créer des possibilités d'entreprises et d'emplois verts.

¹⁷ Analyse commune de pays.

¹⁸ Plan national de développement, p. 20, 104 et 207.

19. Le PNUD donnera la priorité à l'adoption d'une approche associant l'ensemble de la société pour garantir une gestion efficace et efficiente des déchets et des produits chimiques en renforçant le cadre réglementaire, les capacités techniques et les capacités opérationnelles du Gouvernement et des partenaires stratégiques. Le programme comprendra des stratégies reposant sur l'économie circulaire ainsi que des activités de sensibilisation et d'information sur la gestion et l'élimination des déchets, encouragera les partenariats public-privé et renforcera les infrastructures et les pratiques afin d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

Gouvernance réactive et responsable et consolidation de la paix

20. Le pilier II du plan national de développement met en évidence les défis institutionnels qui empêchent de répondre de manière efficace et effective aux attentes de la population, notamment le ralentissement des progrès en matière de décentralisation, le manque de compétences techniques, le retard dans la mise en place d'une commission de lutte contre la corruption, le manque de capacités en matière de réforme du secteur de la sécurité, l'accès limité à la justice et le retard dans la mise en œuvre des résultats des mécanismes de justice transitionnelle¹⁹. La stratégie du PNUD pour le Sahel fait état de la persistance de l'insécurité, des conflits et de la fragilité dans la région. L'analyse commune de pays fait état de conflits liés à la gestion des terres et de tensions entre les populations des zones frontalières, et souligne que la violence sexuelle et fondée sur le genre, la discrimination à l'égard des femmes et des filles et les violations des droits des personnes handicapées sont des problèmes persistants dans le domaine des droits humains²⁰. En outre, la participation et la représentation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les processus décisionnels restent faibles. Dans la législature actuelle, seuls 9 % des membres du corps législatif (5 sur 58) et 15 % des conseillers locaux (18 sur 120) sont des femmes²¹. Bien que les jeunes représentent plus de 37 % de la population, leur mobilisation politique et communautaire en faveur d'un changement positif reste limitée²².

21. Aligné sur les solutions types 2 et 6 et les objectifs de développement durable n^{os} 5, 10, 16 et 17, le programme du PNUD appuiera le programme de réforme de la Gambie concernant la pérennisation de la paix, la démocratie et l'état de droit en donnant aux populations marginalisées et vulnérables les moyens d'exercer leurs droits sociaux et économiques et d'accéder à la justice. Le plan complet du PNUD s'appuiera sur le continuum humanitaire, de développement et de paix et sur le programme des Nations Unies relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité afin de faciliter la justice transitionnelle, la consolidation de la paix et le renforcement législatif et de faire face aux griefs historiques ancrés dans la gouvernance et à l'égalité des genres. Le PNUD collaborera avec les institutions de gouvernance et la population pour établir des plateformes de dialogue permettant la cocreation de solutions politiques qui réduisent les inégalités, l'exclusion et la discrimination pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

22. Pour renforcer les processus de justice transitionnelle, le PNUD aidera le pays à mettre en œuvre les recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations. Le PNUD soutiendra les initiatives de consolidation de la paix et de réforme du secteur de la sécurité, conformément au plan national de développement et à la politique nationale de sécurité. Ses interventions permettront de remédier aux facteurs de conflit, de promouvoir la cohésion sociale, de mettre en place des

¹⁹ Plan national de développement, p. 50.

²⁰ Analyse commune de pays, p. 16.

²¹ Commission électorale indépendante de la Gambie.

²² Plan national de développement, p. 120.

infrastructures pour la paix et de favoriser la confiance entre les communautés et les services de sécurité. Les initiatives du PNUD viendront renforcer les capacités de prévention, de signalement, d'application des lois et d'exécution des décisions de justice, ainsi que les mécanismes d'intervention face à la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

23. Afin d'améliorer la capacité des systèmes nationaux et locaux à fournir des services publics de base, le PNUD renforcera les capacités des institutions de gouvernance en matière de lutte contre la corruption, de droits humains, de gestion électorale, de décentralisation et de réformes parlementaires, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le HCDH, le FNUAP, l'UNICEF et le FENU. Le PNUD travaillera en coordination et en partenariat avec les organisations locales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les universités, l'Union européenne, la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement afin d'améliorer la transparence, la responsabilité, la planification inclusive et la prise en compte des questions de genre dans l'établissement des budgets. La Stratégie numérique du PNUD pour la période 2022-2025 servira de fondement au soutien apporté aux priorités nationales en matière de gouvernance en ligne, car elle permettra de faire le lien entre la population et les structures de gouvernance locales et d'améliorer l'efficacité de la prestation de services.

24. En suivant une approche intégrée, le PNUD s'attaquera aux conflits liés à la gestion des terres, améliorera la gouvernance des ressources naturelles et soutiendra le renforcement des capacités et les réformes législatives afin de promouvoir l'autonomisation des jeunes, des personnes handicapées et des femmes. À cette fin, le PNUD collaborera avec le Gouvernement, les partenaires de développement, d'autres entités des Nations Unies, les organisations locales, les organisations de la société civile et les médias. Le PNUD se servira des plateformes numériques pour optimiser l'accès aux espaces civiques et aider les partenaires locaux à lutter contre les obstacles sociaux et culturels à l'inclusion, au leadership, à la participation des groupes marginalisés à la vie politique et à la consolidation de la paix.

Croissance économique verte et inclusive

25. Les principales difficultés de la Gambie sur le plan macroéconomique sont l'instabilité, la croissance insuffisante et la faiblesse des investissements dans les secteurs productifs²³. À cela s'ajoutent la lenteur de la reprise du secteur du tourisme, la faible résistance aux chocs du secteur privé et la faible diversification des capacités de production. En outre, le manque de données constitue un obstacle à l'élaboration des politiques, à la planification, au suivi et à l'établissement de rapports sur les résultats du développement fondés sur des données probantes.

26. Conformément à la solution type 1 et aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8, 9, 10 et 17, le PNUD renforcera la capacité des institutions nationales et infranationales à élaborer et à mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres et tenant compte des questions de genre, et à les intégrer dans le cadre budgétaire national. L'accent mis sur la participation des citoyennes et des citoyens, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, permettra de promouvoir la planification participative. Des solutions numériques seront exploitées pour améliorer la collecte, l'analyse et la communication des données.

27. En se fondant sur le programme de développement communautaire accéléré, le PNUD soutiendra les efforts du Gouvernement gambien concernant les disparités entre zones urbaines et rurales, la transformation économique, la réduction de la pauvreté, la prévention des conflits et le financement des objectifs de développement

²³ Plan national gambien de développement global axé sur la relance verte, 2023-2027.

durable. Cela permettra d'élargir l'accès aux services socioéconomiques, de stimuler le développement économique local et de renforcer la cohésion sociale.

28. Le PNUD travaillera en collaboration avec le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'emploi, le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales et la Chambre de commerce de la Gambie, ainsi qu'avec le Centre du commerce international, l'Organisation internationale du Travail et les organisations de la société civile, notamment la Fédération gambienne des personnes handicapées, pour donner la priorité aux entreprises détenues par des femmes, des personnes handicapées et des jeunes afin de stimuler l'emploi décent et de faciliter l'accès au marché pour les petites et moyennes entreprises grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine. Il s'agira notamment de faciliter l'accès aux technologies modernes, aux approches novatrices et aux équipements et d'accroître les investissements dans les entreprises durables et résilientes axées sur l'exploitation des ressources naturelles. Afin d'améliorer l'employabilité des groupes ciblés, le PNUD encouragera les initiatives de coopération Sud-Sud, l'inclusion financière, le financement abordable et l'enseignement et la formation techniques et professionnels axés sur les besoins du marché.

29. Pour favoriser la compétitivité régionale et l'accès aux marchés, le PNUD soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine, encouragera le commerce international, les industries locales et les chaînes de valeur vertes au moyen de la stratégie « Made in the Gambia » (Fabriqué en Gambie). Pour favoriser la diversification économique, le PNUD aidera le Gouvernement à évaluer le ralentissement de l'industrialisation et les stratégies visant à réduire la dépendance du pays à l'égard des importations.

30. Le PNUD œuvrera en faveur de la diversification économique en aidant le Gouvernement gambien à créer un environnement favorable à la participation du secteur privé pour générer des emplois décents et verts et promouvoir l'intégration dans le secteur formel, de façon à optimiser la productivité et à contribuer à lutter contre les principaux facteurs de migration irrégulière pour les femmes et les jeunes. En outre, grâce au processus de recherche-développement de son laboratoire d'accélération, le PNUD favorisera les connaissances numériques et l'accès à Internet, renforcera les compétences technologiques et le commerce électronique, consolidera les écosystèmes novateurs et encouragera la création de contenu local.

31. Suivant une approche par portefeuille et en prenant comme point de départ l'autonomisation et l'inclusion des jeunes, et en considérant que le secteur du tourisme pourrait être un levier de croissance, le PNUD entend collaborer avec le Ministère du tourisme et de la culture et le Ministère de la jeunesse et des sports afin de renforcer les capacités professionnelles des jeunes dans le secteur de la création, conformément à l'offre pour le Sahel et au programme YouthConnekt.

32. Le PNUD soutiendra les initiatives visant à accroître la résilience, y compris la résilience climatique, par la promotion de régimes de protection sociale ciblés et de politiques et de stratégies en amont, et renforcera les capacités aux niveaux central et décentralisé afin d'assurer une coordination efficace et des programmes de protection sociale efficaces. Le PNUD travaillera en collaboration avec le Gouvernement, le FNUAP, le PAM et l'UNICEF pour créer des synergies et avoir une plus grande incidence sur la programmation de la protection sociale.

33. Le PNUD continuera de soutenir la mobilisation des ressources, les stratégies de financement novatrices, la coordination de l'aide et l'établissement de rapports au niveau mondial. Le PNUD collaborera avec tous les partenaires de développement en vue de renforcer le système national de financement du développement, d'aligner les flux de capitaux publics et privés sur les objectifs de développement durable et de

mobiliser des financements novateurs en faveur du développement durable. Il s'agira de soutenir les initiatives visant à attirer les investissements de la diaspora, de passer en revue les possibilités de mécanismes de cofinancement et d'élargir la portée des envois de fonds au-delà de la simple aide familiale pour les orienter vers les secteurs productifs de l'économie.

III. Administration du programme et gestion des risques

34. Les crises politiques, l'insécurité, la vulnérabilité environnementale et climatique, l'instabilité et les chocs financiers et macroéconomiques, les crises sanitaires et la lenteur de la reprise sont autant de risques majeurs qui pèsent sur le développement. Le PNUD s'emploiera à gérer ces risques en soutenant la prise de décisions stratégiques fondées sur des données probantes, en collaborant avec les partenaires pour renforcer la sensibilisation et en fournissant une assistance technique aux fins de la mise en œuvre des programmes de réforme et des politiques. Le PNUD soutiendra les mécanismes de prévention des conflits et d'intervention afin d'améliorer la cohésion sociale et de faire face aux nouvelles menaces, à l'extrémisme violent, aux débordements et à l'instabilité dans la sous-région. L'application des recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations est l'occasion de gagner la confiance des citoyennes et des citoyens en s'appuyant sur la volonté politique existante pour favoriser une communication et un travail de plaidoyer efficaces.

35. Les capacités nécessaires seront renforcées pour favoriser la transformation numérique ainsi que la collecte et le traitement systématiques des données aux fins de l'alerte rapide. Le PNUD constituera une solide réserve de ressources et définira les modalités d'un financement novateur et de nouvelles méthodes de travail. En outre, le PNUD envisagera de redéfinir ses priorités et d'offrir des ressources non financières en promouvant des plateformes de partenariat et en tirant parti de son expertise technique et de son pouvoir de mobilisation pour mettre en relation les acteurs du développement, de façon à accroître la portée de ses initiatives.

36. Le PNUD se livrera à un exercice d'évaluation de l'importance des programmes afin de prendre en compte l'évolution de la situation en matière de développement ou les changements du contexte financier qui pourraient nécessiter des ajustements de la stratégie du programme. Afin de maximiser l'effet et l'efficacité des interventions liées au programme et d'aborder les solutions de façon systémique, une approche par portefeuille sera progressivement mise en œuvre de façon à assurer la cohérence, à éviter les démarches cloisonnées et à favoriser l'assimilation des connaissances. Compte tenu de la croissance attendue du portefeuille, le bureau de pays ajustera sa structure pour qu'elle soit adaptée à ses objectifs, plus souple et plus efficace. En s'appuyant sur l'expertise technique aux niveaux régional et mondial et sur son réseau, le PNUD favorisera l'apprentissage et la coopération Sud-Sud.

37. En étroite collaboration avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et le bureau de la coordonnatrice résidente, le PNUD assurera le suivi régulier du programme et de son environnement opérationnel afin d'aborder les nouveaux problèmes de manière proactive. Soulignant l'importance de travailler ensemble, le comité directeur du Plan-cadre de coopération, composé des mêmes homologues nationaux que pour le présent programme, servira de mécanisme de gouvernance principal du programme. Des comités de pilotage du portefeuille de programmes du PNUD seront créés avec la participation du Gouvernement, des organisations de la société civile, des universités, des médias, du secteur privé et des parties prenantes concernées, afin de promouvoir la coordination ainsi que la durabilité et la responsabilité des programmes.

38. Le PNUD appliquera ses normes d'entreprise environnementales et sociales et ses mécanismes de responsabilisation, et commandera des évaluations régulières de la qualité de son programme et de ses projets au début et au cours de leur réalisation afin de s'assurer que les risques et incidences potentiels sont recensés et qu'un plan de gestion est institué.

39. Le présent programme donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

40. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

41. Le PNUD organisera des réunions d'évaluation semestrielles et annuelles avec les partenaires afin d'évaluer les progrès accomplis en matière de réalisation des résultats et des produits du programme. Le PNUD suivra systématiquement les indicateurs du programme afin d'évaluer les progrès accomplis et de prendre les mesures correctives nécessaires. Des enquêtes de référence seront menées au cours de la première année de mise en œuvre afin de combler les lacunes en matière de données.

42. Le PNUD procédera à des vérifications de la qualité du projet, à des visites sur le terrain et à des vérifications ponctuelles et assurera le suivi des recommandations des auditeurs dans le cadre d'une approche plus réfléchie concernant le suivi des interventions et des capacités des partenaires. Le PNUD mènera une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale et participera aux examens annuels de haut niveau du Plan-cadre de coopération. Le PNUD coprésidera deux groupes de résultats du Plan-cadre de coopération, consacrés aux réalisations 2.1 et 3.1. La plateforme UN-INFO sera utilisée pour suivre les résultats du Plan-cadre de coopération et du PNUD. Le PNUD contribuera à renforcer les capacités du bureau national de statistique et utilisera les systèmes statistiques nationaux, les indices mondiaux et les données issues d'autres organismes des Nations Unies pour suivre les indicateurs de résultats.

43. Le PNUD allouera au moins 15 % du budget-programme aux frais liés aux questions de genre, 2 % à 3 % aux frais de suivi et 1 % aux frais d'évaluation et de communication. Les évaluations seront menées conformément aux règles et règlements du PNUD afin d'améliorer la qualité de l'exécution du programme par l'apprentissage et l'adaptation et de garantir la qualité d'exécution en général. Le PNUD utilisera divers outils de communication pour fournir des informations sur ses résultats et dans l'optique de renforcer ses efforts de communication autour des questions clés du développement. Les plateformes traditionnelles et de médias sociaux seront utilisées pour adapter les produits de communication à des publics spécifiques, et les coûts de communication seront couverts par les budgets des programmes et des projets.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Gambie (2024-2028)

Priorité ou objectif 1 du pays : Renforcer la résilience des ménages et des communautés aux chocs et aux crises résultant des changements climatiques, ainsi qu'à l'instabilité économique et aux conséquences des pandémies (COVID-19)

Réalisation 1.1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, les femmes, les enfants, les personnes déplacées, les jeunes et les personnes handicapées, en particulier en cas de catastrophe en milieu rural ou urbain, et dans les zones les plus exposées aux conflits, sont résilients aux chocs liés au climat et à d'autres chocs et ont accès de manière durable à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et aux systèmes de santé, notamment à l'éducation et à la protection sociale.

Réalisation correspondante du plan stratégique

Réalisation 1 : Accélération de la transformation structurelle, y compris les transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Proportion d'énergies renouvelables/propres dans le bouquet énergétique national</p> <p>Niveau de référence : 2 % (2022)</p> <p>Niveau cible : 30 % (2028)</p>	<p>Source : Ministère du pétrole et de l'énergie</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : Compagnie nationale de l'eau et de l'électricité</p>	<p>Produit 1.1.1 : Protection et gestion des ressources naturelles afin de renforcer la productivité durable et les moyens de subsistance, d'atténuer les effets des changements climatiques et de faire face aux catastrophes</p>	<p>Ministère de l'environnement, des changements climatiques et des ressources naturelles, Ministère du pétrole et de l'énergie, Banque mondiale, Électrification rurale avec des énergies renouvelables en Gambie, Allemagne (Agence allemande de coopération internationale), Fonds Français pour l'Environnement Mondial, Association Mbolo, FAO, PNUE, Fonds pour l'environnement mondial</p>	<p>Ressources ordinaires : 7 007 000</p> <p>Autres ressources : 13 680 000</p>
<p>Indicateur : Émissions de gaz à effet de serre au niveau national</p> <p>Niveau de référence : 13 314 Gg équivalent CO₂</p> <p>Niveau cible : 6 617 Gg équivalent CO₂ (2028)</p>	<p>Source : Communications de la Gambie/mise à jour biennale</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p> <p>Entité responsable : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)</p> <p>Source : Département des forêts</p> <p>Fréquence de la collecte : Semestrielle</p> <p>Entité responsable : Département des forêts</p>	<p>Indicateur 1.1.1.1 : Superficie des terres comprenant des zones de protection de la biodiversité faisant l'objet de pratiques de gestion améliorées (indicateur 4.1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)</p> <p>Niveau de référence : 14 806,27 hectares (2022)</p> <p>Niveau cible : 15 800 hectares (2028)</p> <p>Source : Département des forêts/Département de la gestion des parcs et de la faune sauvage</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.1.2 : Nombre d'entreprises locales de gestion des ressources naturelles créées et opérationnelles</p> <p>Niveau de référence : 40</p> <p>Niveau cible : 50</p> <p>Source : Département des forêts</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Indicateur 1.1.1.3 : Nombre de politiques et de stratégies opérationnelles visant à favoriser la résilience et les capacités d'adaptation aux chocs climatiques</p> <p>Niveau de référence : 8 (6 au niveau national et 2 au niveau infranational)</p> <p>Niveau cible : 10 (6 au niveau national et 4 au niveau infranational)</p> <p>Source : Agence nationale de gestion des catastrophes</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Produit 1.1.2 : Adoption de solutions pour la gestion des produits chimiques et des déchets et pour assurer l'accès universel à une énergie propre, abordable et durable et à une cuisson propre</p>		
		<p>Indicateur 1.1.2.1 : Nombre de systèmes élaborés et mis en œuvre pour améliorer les systèmes de gestion intégrée des produits chimiques et des déchets</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p>Source : Agence nationale de l'environnement/Conseil municipal de Kanifing</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.1.2.2 : Nombre de mini-réseaux verts installés et opérationnels</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source : Ministère du pétrole et de l'énergie</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.1.2.3 : Nombre de personnes ayant accès à une énergie propre et durable</p> <p>Niveau de référence : 500</p> <p>Niveau cible : 8 000</p> <p>Source : Ministère du pétrole et de l'énergie/Mbolo</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Indicateur 1.1.2.4 : Nombre de personnes ayant bénéficié de fourneaux de cuisson améliorés</p> <p>Niveau de référence : 6 900 (4 450 femmes ; 2 450 hommes)</p> <p>Niveau cible : 8 900 (6 000 femmes ; 2 900 hommes)</p> <p>Source : Ministère du pétrole et de l'énergie/Département des forêts</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
Priorité ou objectif 2 du pays : Consolider les acquis et combler les lacunes critiques en matière de gouvernance et de transformation économique et sociale				
Réalisation 2.1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, les personnes marginalisées et vulnérables vivant en Gambie bénéficient des services d'institutions fonctionnelles, responsables et transparentes qui fournissent des services publics efficaces et assurent une bonne gouvernance.				
Réalisation correspondante du plan stratégique				
Réalisation 2 : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains				

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Indice de perception de la corruption</p> <p>Niveau de référence : 34/100 (2022)</p> <p>Niveau cible : 45/100</p>	<p>Source : Indice de perception de la corruption</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : Transparency International</p>	<p>Produit 2.1.1 : Renforcement des capacités techniques des organismes de gouvernance pour promouvoir l'état de droit, la cohésion sociale, l'égalité des genres, l'accès équitable à la justice et le respect des droits humains</p>	<p>Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Assemblée nationale, Ministère des affaires territoriales, des collectivités locales et des affaires religieuses, Union européenne, Fonds pour la consolidation de la paix, Commission nationale des droits humains, Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la sécurité nationale, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Japon, FNUAP, HCDH, ONU-Femmes</p>	<p>Ressources ordinaires : 9 314 000</p> <p>Autres ressources : 12 720 000</p>
<p>Indicateur : Proportion de femmes, de jeunes et de personnes handicapées représentés à des postes pourvus par voie d'élection ou de nomination</p> <p>Niveau de référence : Conseil des Ministres : femmes : 4/23 ; personnes handicapées : 0/23 ; jeunes : 0/23</p>	<p>Source : Rapports présentés à l'Assemblée nationale</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de la justice/Commission nationale des droits humains</p>	<p>Indicateur 2.1.1.1 : Nombre et proportion de personnes ayant accès à l'aide juridictionnelle</p> <p>Niveau de référence : hommes : 577/femmes : 314 (2023)</p> <p>Niveau cible : hommes : 1 500/femmes : 900 (2028)</p> <p>Source : Agence nationale d'aide juridictionnelle</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.1.2 : Nombre de plateformes numérisées favorisant l'accès à la justice et la prestation de services efficaces</p> <p>Niveau de référence : 3 (2023)</p>		

Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Assemblée nationale : femmes : 6/58 ; personnes handicapées : 0/58 ; jeunes : 11/58		Niveau cible : 7 (2028) Source : Ministère de la justice/pouvoir judiciaire Fréquence de la collecte : Annuelle		
Conseils locaux : femmes : 11/120, personnes handicapées : 4/120 ; jeunes : 40/120		Indicateur 2.1.1.3 : Nombre de stratégies et de politiques de réforme du secteur de la sécurité élaborées et mises en œuvre Niveau de référence : 3 (2023) Niveau cible : 6 (2028) Source : Bureau de la sécurité nationale Fréquence de la collecte : Annuelle		
Niveau cible : Conseil des Ministres : femmes : 7/23 ; personnes handicapées : 2/23 ; jeunes : 1/23				
Assemblée nationale : femmes : 17/58 ; personnes handicapées : 5/58 ; jeunes : 15/58	Source : Rapports Fréquence de la collecte : Quinquennale	Indicateur 2.1.1.4 : Nombre de structures de consolidation de la paix disposant de connaissances techniques et de mécanismes permettant de prévenir les conflits et de régler les différends à tous les niveaux Niveau de référence : 1 (2023) Niveau cible : 12 (2028)		
Conseils locaux : femmes : 36/120, personnes handicapées : 8/120 ; jeunes : 44/120	Entité responsable : Commission électorale indépendante	Source : Ministère de l'intérieur/West Africa Network for Peacebuilding Fréquence de la collecte : Annuelle		
Indicateur : Nombre d'électeurs inscrits, ventilés par sexe				
Niveau de référence : 962 157 (2021)		Indicateur 2.1.1.5 : Pourcentage des recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations mises en œuvre pour améliorer l'égalité des genres et la protection des droits humains Niveau de référence : 10,9 % (29/265)		
Femmes : 545 318 Hommes : 416 839		Niveau cible : 20 % (82/265)		
Niveau cible : 1 058 373 (augmentation de 10 %)		Source : Commission nationale des droits humains Fréquence de la collecte : Annuelle		
Femmes : 599 850 Hommes : 458 523		Produit 2.1.2 : Renforcement de la gouvernance locale et des systèmes de gouvernance à l'écoute des populations en ce qui concerne les perspectives socioéconomiques, la fourniture sans exclusion des services de base, la sécurité des populations locales et la consolidation de la paix		

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
---	---	--	--	--

(indicateur 2.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)

Indicateur 2.1.2.1 : Nombre d'institutions nationales dotées de fonctions renforcées d'administration publique et de gouvernance de base aux fins de l'amélioration de la prestation de services ; la sécurité des populations locales et la prévention (indicateur 2.3.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)

Niveau de référence : 28 (2022)

Niveau cible : 78 (2028)

Source : Ministère des affaires territoriales, des collectivités locales et des affaires religieuses

Fréquence de la collecte : Annuelle

Produit 2.1.3 : Renforcement des capacités en matière d'égalité des genres et de droits humains afin d'accroître la participation significative des citoyennes et des citoyens, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, aux processus de prise de décision et aux fonctions de direction

Indicateur 2.1.3.1 : Pourcentage de femmes, de jeunes et de personnes handicapées occupant des postes à responsabilité

Niveau de référence : Femmes : 36 % ; jeunes : 25 % ; personnes handicapées : 2 % (2021)

Niveau cible : Femmes : 46 % ; jeunes : 35 % ; personnes handicapées : 4 % (2028)

Source : Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde

Fréquence de la collecte : Annuelle

Indicateur 2.1.3.2 : Nombre d'électeurs inscrits, ventilés par sexe (indicateur 2.4.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)

Niveau de référence : 962 157 (545 318 femmes ; 416 839 hommes) (2021)

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Niveau cible : 1 058 373 (593 426 femmes ; 464 947 hommes) (2028)</p> <p>Source : Commission électorale indépendante</p> <p>Fréquence de la collecte : Quinquennale</p>		
		<p>Indicateur 2.1.3.3 : Élaboration d'une législation garantissant la représentation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à des postes pourvus par voie d'élection ou de nomination et à la prise de décision</p> <p>Niveau de référence : Non (2022)</p> <p>Niveau cible : Oui (2028)</p> <p>Source : Journal officiel</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
Priorité ou objectif 2 du pays : Consolider les acquis et combler les lacunes critiques en matière de gouvernance et de transformation économique et sociale				
Priorité ou objectif 3 du pays : Renforcer l'application du principe de responsabilité, établir des partenariats et mettre en place des stratégies solides et durables de mobilisation des ressources pour améliorer l'exécution et les résultats en matière de développement				
Réalisation 2.2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2028, les personnes marginalisées et vulnérables vivant en Gambie bénéficient de services d'inclusion sociale et économique efficaces et d'un développement humain fondé sur les droits, ce qui permet de réduire la pauvreté et les inégalités.				
Réalisation correspondante du plan stratégique				
Réalisation 2 : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains				

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Taux d'emploi des jeunes</p> <p>Niveau de référence : 20,60 % (2022)</p> <p>Garçons : 19,5 %</p> <p>Filles : 21,60 %</p> <p>Niveau cible : 30 %</p> <p>Garçons : 29 %</p> <p>Filles : 31 %</p>	<p>Source : Enquête sur la population active</p> <p>Fréquence de la collecte : Quinquennale</p> <p>Entité responsable : Bureau gambien de statistique</p>	<p>Produit 2.2.1 : Renforcement des capacités institutionnelles à élaborer et à mettre en œuvre des plans de développement nationaux et locaux tenant compte des questions de genre, assortis de budgets et étayés par des données en vue d'accroître la productivité et le développement économique local</p>	<p>Ministère des finances et des affaires économiques, Ministère du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi, Ministère de la justice, Ministère de la condition féminine et de l'enfance, Bureau gambien de statistique, Cabinet du président de la République,</p>	<p>Ressources ordinaires : 8 200 000</p> <p>Autres ressources : 7 000 000</p>

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Nombre de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation</p> <p>Niveau de référence : 56,8 % (2022)</p> <p>Garçons : 43,10 % (2022)</p> <p>Filles : 47,30 % (2022)</p> <p>Niveau cible : 40 %</p> <p>Garçons : 35 %</p> <p>Filles : 40 %</p>	<p>Source : Enquête sur la population active</p> <p>Fréquence de la collecte : Quinquennale</p> <p>Entité responsable : Bureau gambien de statistique</p>	<p>Indicateur 2.2.1.1 : Nombre de plans et d'enquêtes tenant compte des questions de genre, destinés à éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes aux niveaux central et décentralisé</p> <p>Niveau de référence : 4 (2022)</p> <p>Niveau cible : 8 (2028)</p> <p>Source : Ministère des finances et des affaires économiques</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Ministère de la communication et de l'économie numérique, Secrétariat national à la protection sociale, Agence de coopération internationale de la République de Corée (KOICA), UNICEF, FENU, Organisation internationale pour les migrations, FMI</p>	
<p>Indicateur : Pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour)</p> <p>Niveau de référence : 53,4 % (2021)</p> <p>Niveau cible : 48 %</p>	<p>Source (Pauvreté/produit intérieur brut/revenu national brut) : Enquête intégrée auprès des ménages</p> <p>Fréquence de la collecte : Quinquennale</p> <p>Entité responsable : Ministère des finances et des affaires économiques/Bureau gambien de statistique</p>	<p>Indicateur 2.2.1.2 : Nombre de ministères, départements et organismes disposant de mécanismes de collecte et/ou d'analyse de données fournissant des données ventilées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 et du développement économique local</p> <p>Niveau de référence : 3 (2022)</p> <p>Niveau cible : 5 (2028)</p> <p>Source : Bureau gambien de statistique/Ministère des finances et des affaires économiques</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
<p>Indicateur : budget annuel alloué à des programmes de protection sociale</p> <p>Niveau de référence : À déterminer</p> <p>Niveau cible : À déterminer</p>	<p>Source : Secrétariat national à la protection sociale</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : Secrétariat national à la protection sociale</p>	<p>Produit 2.2.2 : Amélioration de la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises à accéder au financement, aux services numériques et aux services liés au développement des entreprises, et à tirer parti des possibilités offertes par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir des moyens de subsistance et des emplois durables</p> <p>Indicateur 2.2.2.1 : Nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises ayant accès au financement</p> <p>Niveau de référence : 500 (2022)</p> <p>Niveau cible : 1 200 (dont 60 % de femmes) (2028) (données ventilées par sexe)</p>		

Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Source : Ministère du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.2.2 : Nombre d'entreprises dirigées par des femmes ayant accès aux technologies numériques, à la finance et au commerce électronique et qui les utilisent pour améliorer leur productivité</p> <p>Niveau de référence : À déterminer (2022)</p> <p>Niveau cible : À déterminer (2028)</p> <p>Source : Ministère du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi, Ministère de la communication et de l'économie numérique</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.2.3 : Nombre d'entreprises locales ayant accès aux marchés extérieurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 250 (dont 60 % gérées par des femmes) (2028) (données ventilées par sexe)</p> <p>Source : Ministère du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.2.4 : Nombre d'emplois et de moyens de subsistance créés</p> <p>Niveau de référence : 513 (2022)</p> <p>Niveau cible : 4 000 (dont 60 % pour des femmes) (2028) (données ventilées par sexe)</p> <p>Source : Ministère du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Produit 2.3.1 : Mise en place d'institutions aux niveaux national et infranational pour assurer une protection sociale inclusive et durable</p>		
		<p>Indicateur 2.3.1.2 : Nombre d'institutions dotées de mesures de politique générale et de capacités pour améliorer l'accès aux régimes de protection sociale ciblant les femmes, les jeunes et les personnes handicapées (indicateur 1.2.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)</p> <p>Niveau de référence : 1 (2022)</p> <p>Niveau cible : 10 (2028)</p> <p>Source : Secrétariat national à la protection sociale</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Produit 2.3.2 : Le Gouvernement, les partenaires de développement, le secteur privé et la diaspora sont mieux coordonnés pour contribuer à un financement durable du développement et à l'établissement de partenariats efficaces pour la mise en œuvre intégrée du plan national de développement, des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine</p>		
		<p>Indicateur 2.3.2.1 : Nombre de politiques et de programmes (y compris à l'intention de la diaspora) élaborés et mis en œuvre pour améliorer le financement participatif du développement et l'établissement de partenariats</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 4 (2028)</p> <p>Source : Ministère des finances et des affaires économiques</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.3.2.2 : Nombre d'instances de coopération en matière de développement créées et tenant des sessions régulières (résultat 3.1 du Plan-cadre de coopération)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p>		

<i>Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Niveau cible : 2 (2028)</p> <p>Source : Ministère des finances et des affaires économiques</p> <p>Fréquence de la collecte : Semestrielle</p>		
		<p>Indicateur 2.3.2.3 : Mécanisme de suivi des financements publics et privés en faveur des objectifs de développement durable (réalisation 3.1 du Plan-cadre de coopération)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 1 (2028)</p> <p>Source : Ministère des finances et des affaires économiques</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		